



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 mars 2018

n° 044-18 C

Objet : RD - Avis sur le projet d'aménagement du nœud autoroutier de Chambéry de l'A43 sous maîtrise d'ouvrage de la société concessionnaire d'autoroutes AREA

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Catherine Chappuis - de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Suzanne Boucher à Brigitte Bochaton - de Henri Dupassieux à Florence Vallin-Balas - de Marie-José Dussauge à Driss Bourida - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 6

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Gérard Marcucci - Anne Routin

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 mars 2018

délibération **n° 044-18 C**

objet **RD - Avis sur le projet d'aménagement du nœud autoroutier de Chambéry de l'A43 sous maîtrise d'ouvrage de la société concessionnaire d'autoroutes AREA**

Xavier Dullin, président, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'émettre un avis sur le projet d'aménagement du nœud autoroutier de Chambéry de l'A43 sous maîtrise d'ouvrage de la société concessionnaire d'autoroutes AREA, en application de l'article L.122-1 V du code de l'environnement, et dont la requalification a été impulsée par l'Etat et son concessionnaire AREA.

En effet, préalablement à l'enquête publique, le Préfet a saisi les collectivités concernées pour se prononcer sous un délai de deux mois.

Le projet

Historiquement, le nœud autoroutier de Chambéry a été conçu et construit autour d'un seul point d'échange, ayant pour effet de concentrer les flux routiers et autoroutiers empruntant ce nœud.

Au fil des années et de la croissance des échanges, la saturation progressive de la barrière de péage tout comme l'augmentation du facteur accidentogène de ces bretelles d'accès se sont imposées aux yeux de tous les utilisateurs comme ceux des habitants de l'agglomération :

- pour les véhicules légers (VL), 19,6 millions à la barrière de péage en 2016 contre 17,4 millions en 2010, soit une augmentation quasi annuelle de 2 % par an,
- pour les poids lourds (PL) : 3,16 millions sur la section nord de la VRU en 2017 contre 2,84 millions en 2007, en constante augmentation, dépassant le niveau connu avant la crise.

Ces chiffres doivent être mis en parallèle de l'abandon du contournement autoroutier ouest de l'agglomération par le Ministre des transports en 2014 faisant suite à l'abandon du contournement est au début des années 1980 entraînant les levées des réserves foncières.

Par ailleurs, il convient de noter les risques de croissance sensible du trafic poids lourds en complément de ceux générés par la reprise économique sous l'impact de l'ouverture d'un deuxième tube routier au tunnel du Fréjus à horizon 2020. Ce risque est renforcé du fait de la démarche en cours de classement du site du mont Blanc au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce site est par ailleurs exposé à une forte dégradation de la qualité de l'air. Pour rappel, le tunnel routier du mont Blanc à un tube a enregistré l'année dernière 575 000 passages de poids lourds.

Dans ce contexte, pour améliorer la fluidité, alléger le trafic sur les bretelles existantes et pour renforcer la sécurité du point d'échange, les nouveaux aménagements du nœud doivent pouvoir mieux assurer l'ensemble des fonctionnalités imposées et mettre à niveau les caractéristiques géométriques du système d'échange, conduisant à :

- résorber les différents points noirs accidentogènes identifiés dans ce diagnostic (renforcement de la sécurité),
- assurer l'adéquation entre les caractéristiques du nœud et les niveaux de trafic actuels et attendus à moyen et long termes (amélioration de la fluidité du trafic),
- assurer l'intégration environnementale du projet (amélioration de l'assainissement et du traitement des pollutions, intégration paysagère...).

Les principes retenus par AREA et l'État pour améliorer significativement la situation dans le futur ont été les suivants :

- séparer les flux de circulation en relation avec Annecy et Lyon,
- modifier les caractéristiques techniques des bretelles pour en améliorer la sécurité,
- moderniser l'infrastructure et le fonctionnement de la gare de péage de Chambéry nord, notamment en réaménageant la gare et la plate-forme de péage, en supprimant le parking central et en créant une aire de covoiturage latérale.

Les évolutions

Les nombreux échanges entre AREA, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, les communes de l'agglomération au premier rang desquelles Chambéry et La Motte-Servolex, depuis le début de la concertation publique en 2014 ont permis de faire évoluer le projet pour répondre aux attentes exprimées par les collectivités, en particulier sur les points suivants :

- maintien de la bretelle d'accès à l'A41 pour les usagers en provenance du nord de la voie rapide urbaine et en direction d'Annecy, évitant un trafic supplémentaire sur l'échangeur de La Motte-Servolex déjà saturé aux heures de pointe,
- maintien de la bretelle actuelle de sortie vers la voie rapide urbaine nord et sud pour les usagers de l'A41 en provenance d'Annecy/Genève, évitant ainsi des impacts sur la zone d'activités des Landiers, située à l'ouest de la voie rapide urbaine,
- maintien d'une voie d'accès à la zone des Landiers Nord depuis la voie rapide urbaine. Le projet intègre le déplacement vers le nord de cette voie avec un débouché à proximité de l'enseigne Castorama. Ce réaménagement est rendu nécessaire par la création de la nouvelle bretelle d'accès à l'A41 Annecy/Genève depuis la voie rapide urbaine sud.

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : émet un avis favorable au projet d'aménagement du nœud autoroutier de Chambéry de l'A43 sous maîtrise d'ouvrage de la société concessionnaire d'autoroutes AREA sous réserve de la prise en compte des éléments suivants :

1- Nouvelle bretelle d'accès à la zone des Landiers Nord

La nouvelle bretelle d'accès à la zone des Landiers Nord au droit de l'enseigne Castorama va générer un trafic important en lien avec les concessions automobiles et la grande enseigne de bricolage située immédiatement à l'extrémité de cette bretelle.

Il conviendra qu'AREA prenne toutes les mesures pour éviter un risque de remontées de file sur la VRU avec la création d'un giratoire suffisamment dimensionné qui intègre notamment l'élargissement de cette bretelle à deux voies d'entrées sur le giratoire.

Par ailleurs, le déplacement de cet accès à la zone des Landiers étant directement lié à l'amélioration des conditions de sécurité dans la bretelle d'accès au péage autoroutier (zone où des renversements de poids lourds sont constatés), il est nécessaire que ces travaux soient réalisés de manière simultanée avec une bretelle d'accès à l'autoroute sécurisée dès les premières phases du chantier.

2- Aires de covoiturage

L'accessibilité de la nouvelle aire de stationnement prévue en partie latérale de la barrière de péage ne sera pas optimale puisque desservie uniquement dans un sens de circulation (vers Chambéry). Pour y accéder, un détour peu lisible par la zone d'activités de l'Erier rendra cet espace de stationnement peu incitatif pour les besoins de covoiturage.

C'est pourquoi il paraît essentiel d'identifier et de créer dans le cadre de ce projet deux nouvelles aires de covoiturage à proximité immédiate de la VRU en provenance du nord et du sud de l'échangeur VRU/A43.

Au nord, une parcelle propriété du Département de la Savoie qui jouxte le giratoire de Villarcher (jonction RD1504/RD1201) permet de créer un parking d'une capacité de 90 places.

Au sud, les propositions faites par les collectivités n'ont pas été acceptées par AREA et il est essentiel qu'AREA prenne en compte dans le cadre du projet, la réalisation d'une aire d'une capacité d'environ 100 places.

3- Impacts sur la zone d'activités économiques

Le projet a un très fort impact sur la zone d'activités des Landiers.

D'une manière générale, Il est indispensable que les entreprises impactées par le projet soient accompagnées et prises en charge par AREA avec des compensations proposées au cas par cas à hauteur des préjudices constatés.

Cet accompagnement devra être mis en place aussi bien pour les entreprises directement touchées par le projet que pour les entreprises pour lesquelles des contraintes ou des nuisances entraînant une perturbation significative de leur activité auront été constatées pendant la phase de chantier.

A hauteur de la bretelle d'accès au péage, les entreprises Dispano et Mont Blanc Composites sont fortement impactées au niveau du bâti, des parkings et des accès de leur tènement foncier.

AREA devra prendre en charge tous les travaux de réaménagement des parcelles impactées de même que le relogement des familles des gens du voyage en voie de sédentarisation des sites des Blachères et des Ménestrels.

4- Financements des aménagements connexes

Les aménagements connexes sous maîtrise d'ouvrage de Chambéry métropole - Cœur des Bauges sont les suivants :

- l'aire de covoiturage de Villarcher et celle souhaitée le long de la VRU au sud de l'échangeur VRU/A43,
- les giratoires de Belle Eau et de la Françon situés dans la zone d'activités des Landiers ainsi que l'élargissement à deux voies de la branche du giratoire de Villarcher en sortant de la zone d'activités.

Compte tenu des besoins de covoiturage directement liés au projet, il est proposé qu'AREA finance à hauteur de 100 % la création de ces aires en dehors de la maîtrise du foncier qui restera sous la responsabilité des collectivités locales.

Compte tenu des conditions de circulation qui seront dégradées par le projet en certains points singuliers dans la zone des Landiers, il est demandé une participation d'AREA à hauteur de 80 % du coût d'aménagement des carrefours précités.

Il est rappelé que les aménagements principaux sont à la charge entière du concessionnaire AREA.

5- Bretelle d'accès au péage depuis la VRU sud

Il est demandé que dans le dossier d'enquête publique, les travaux d'aménagement de la bretelle d'accès vers Lyon soient décrits de manière détaillée.

En effet, au niveau de cette bretelle, plusieurs poids lourds se sont renversés ces dernières années. Ainsi, il est essentiel qu'un zoom soit présenté sur ce secteur pour pouvoir mieux appréhender l'ensemble des dispositifs qui seront installés (contrôle de la vitesse, rayon de courbure des virages, dévers...) pour une amélioration sensible de la sécurité.

Article 2 : précise que Chambéry métropole - Cœur des Bauges est solidaire des autres collectivités impactées par le projet que sont les communes de Chambéry et de La Motte-Servolex.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 044-18 C

Objet de l'acte : RD - Avis sur le projet d'aménagement du nœud autoroutier de Chambéry de l'A43 sous maîtrise d'ouvrage de la société concessionnaire d'autoroutes AREA

Thème Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 4 - Aménagement du territoire

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe : PLAN DE SITUATION 1;SYNOPTIQUE;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20784H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20784H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018